

## Appel à Candidature (1<sup>er</sup> appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chef de Division Contrôle Settât** relevant de la Direction de l'Inspection et du Contrôle / Pôle Entreprises.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Développement des Compétences / DRH, du site de l'emploi public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
<b>Chef de Division Contrôle Settât/  Direction de l'Inspection et du Contrôle/  Pôle Entreprises</b>	- Chef d'Agence, Chef de Division et assimilé, ayant une ancienneté <sup>(*)</sup> d'au moins 2 ans dans le poste ;  Ou  - Chef de Service et assimilé, de formation financière ou comptable, ayant une ancienneté <sup>(*)</sup> d'au moins 3 ans dans le poste ;  Ou  - Cadre de formation Bac+3 minimum, finance ou comptabilité, ayant une ancienneté <sup>(*)</sup> d'au moins 5 ans à la CNSS.	- Maîtrise de la réglementation de la CNSS ; - Maîtrise de l'organisation et des métiers de la CNSS ; - Maîtrise des techniques de la comptabilité générale ; - Qualité du suivi et du contrôle des dossiers ; - Connaissance des applicatifs informatiques relatives au domaine ; - Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs ; - Capacité à piloter, encadrer et superviser une équipe de travail ; - Capacités organisationnelles ; - Capacités d'analyse et de synthèse des données.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2021@cnss.ma** au plus tard le **21 Mai 2021** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

**(\*) L'ancienneté**

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1<sup>ère</sup> nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

**Hassan BOUBRIK**  
Directeur Général